



## **Mobilisons-nous, mobilisons autour de nous !**

La grève du 19 janvier est une démonstration de force du mouvement social et de l'expression du peuple. L'unité syndicale, nul besoin de le rappeler, reste une des conditions indispensables à la réussite et à la victoire. Elle doit perdurer. Le SNUipp-FSU avec la FSU et ses partenaires syndicaux, y mettront toute leur énergie.

Nous l'avons dit, la séquence de mobilisations qui s'ouvre va s'inscrire dans la durée. Personne ne peut croire que la seule journée du 19 janvier va faire plier le pouvoir, lequel, même affaibli, reste déterminé et sourd aux revendications posées par le peuple. A nous, collectivement, avec l'ensemble des salariés, avec la jeunesse, les retraités, les privés d'emploi, de lui faire retrouver « l'audition ». Les ministres, les députés macronistes, au soir du 19 janvier, tentent de nous expliquer que l'on n'a pas compris, qu'ils vont faire preuve de pédagogie, qu'il n'y a pas d'autres choix.

Au contraire, l'expression populaire montre que nous avons très bien compris l'esprit de cette réforme néfaste : travailler plus et plus longtemps et nous servir des pensions au rabais ! Nous sommes porteurs d'un autre projet dont voici quelques éléments : celui d'un retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisations, l'annulation du système de décote, le tout par un financement qui ne reposerait pas sur la souffrance et le travail des seuls salariés. L'augmentation des salaires, l'accès à l'emploi pour toutes et tous, voilà déjà une source de cotisations ; la taxation des grands capitaux avec le partage des richesses en est une autre... Nous sommes une fois encore devant un choix de société s'inscrivant dans une lutte de classes.

La nouvelle journée de grève et de manifestation du mardi 31 janvier devra être encore plus massive. Discuter dans les salles des maîtres et maîtresses, se réunir, échanger, argumenter, convaincre. Bien sûr, la grève, ça tape au porte-monnaie de chacune et chacun. En comparaison de ce que l'on pourrait perdre en pension (même si c'est loin pour certaines et certains) ou en qualité de vie, notamment en fin de carrière si cette réforme passe, ce n'est pas grand-chose...

La question salariale, les conditions de travail, les questions d'éducation, les moyens d'enseignement, nous ne les oublions pas en cette période dense. Elles font partie de notre quotidien et partie intégrante de la lutte que nous menons sur le dossier retraite. En tant qu'organisation majoritaire, avec la confiance accordée par les collègues lors des élections professionnelles de décembre dernier, nous avons la responsabilité de rassembler et d'unifier la profession. Avec la carte scolaire qui s'annonce et une dotation négative de -10 postes pour notre département, les mobilisations, là aussi, seront nécessaires.

Tout est lié en définitive ! Nous payons les conséquences de cette politique libérale qui creuse inexorablement et volontairement les inégalités entre des riches, toujours plus riches, des classes moyennes qui s'appauvrissent, et une précarité galopante pour des millions de personnes.

Ensemble, nombreux et solidaires, le mardi 31 janvier, retrouvons-nous en grève et dans les manifestations pour exprimer nos colères, et surtout pour gagner, car la victoire ne sera possible qu'avec un haut niveau de mobilisation !

*Alain Chabrilangeas : co-secrétaire du SNUipp-FSU24*

**RÉFORME DES RETRAITES**

**MOBILISONS-NOUS !**

**Signez la pétition intersyndicale !**

<https://www.change.org/>  
plus de 700 000 signatures au 22 janvier

**Vivre sa retraite,  
c'est s'arrêter  
à temps**

**#PasUneAnnéeDePlus #PasUnEuroDeMoins**

**#Mobilisé-es #EnGrèveLe19**

**SNUipp**  
**FSU**

**RESPECT !**  
Pour l'école publique  
et pour celles et ceux  
qui la font !



# RETRAITES : construisons d'autres possibles

## Contre le recul de l'âge à 64 ans !

## Contre l'allongement des durées de cotisation

## Mobilisons-nous pour nos droits

« Qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage »

*Pour justifier son projet de réforme dégradant les conditions du droit à la retraite, le gouvernement s'enferme dans un nouveau mensonge : celui de la nécessité d'un « retour à l'équilibre du système ». Et qu'importe si les projections du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) montrent que le déficit susceptible d'intervenir serait tout à la fois conjoncturel et modéré et que le système est aujourd'hui excédentaire de 900 millions d'euros.*

### Assez de manipulation !

La part de la richesse produite dans notre pays, le PIB, consacrée aux retraites est stable. Pas d'explosion des dépenses malgré la croissance démographique du nombre de retraité-es. Il s'agit donc d'assurer les recettes nécessaires pour combler d'éventuels déficit mais aussi pour envisager l'amélioration des droits à retraite. Et pour ça, nul besoin d'agiter la menace du « travailler plus » : ceci est faux. D'autres leviers existent. Il est par contre nécessaire de stopper la politique de dégradation des rémunérations des fonctionnaires. Le gel de la valeur du point d'indice non seulement dégrade les conditions de vie des personnels de la Fonction publique, dénie la reconnaissance de leurs travail et engagement quotidiens, et fragilise le droit à la retraite.

### Les mauvais coups prévus par le gouvernement !

**Aujourd'hui, le gouvernement prévoit de :**

- **reculer progressivement à 64 ans l'âge légal** de départ à raison d'un trimestre par an, pour toutes celles et ceux né-es à partir du 1er septembre 1961 ;
- **accélérer la mise en œuvre de l'allongement de la durée de cotisation** pour que les 43 ans de cotisation déjà prévus aujourd'hui à partir de la génération 1973 s'appliquent dès la génération 1965.

**En contrepartie de ces dégradations majeures, le gouvernement daigne accorder des mesures qu'il prétend « de justice »... Parmi elles, il y a :**

- ne pas aggraver la prise en compte des services actifs sans pour entamer de réflexion sur la pénibilité des métiers ;
- maintenir l'âge d'annulation de la décote à 67 ans, ce qui revient à maintenir les inégalités existantes ; améliorer soi-disant les conditions de départ en retraite des femmes avec des mesures qui sont loin de répondre aux conséquences des inégalités salariales subies tout au long de la carrière, des temps partiels pour s'occuper des enfants, etc.
- Créer un mécanisme de départ en retraite progressif, en permettant un mi-temps en fin de carrière : la rémunération sera complétée par une moitié de pension provisoire. Ce dispositif serait cependant moins intéressant que la cessation progressive d'activité, supprimée en 2010, et dont la FSU revendique le rétablissement.
- Mettre en œuvre une pension minimale à 1200 euros brut, dispositif prévu depuis 2003 mais resté lettre morte. Galéjade ! Il faudra avoir fait une carrière complète (43 ans) au SMIC : ceci exclut la majorité des situations de retraites paupérisées. A la maltraitance de son projet de réforme, le gouvernement ajouterait donc le cynisme !

### 20 ans de dégradations ! Ça suffit !

Faute de vouloir répondre aux enjeux de rémunération des personnels et de partage juste des richesses en faveur de celles et ceux qui travaillent, le droit à la retraite à constituer une variable pour aggraver les inégalités et dégrader les conditions de départ à la retraite .

Les réformes précédentes n'y sont pas allé de main morte, pourtant !

→ **en 2003** par l'allongement de la durée de cotisation et l'utilisation de la décote pour baisser les pensions, instaurant ainsi la double peine d'une pension proratisée en cas de carrière incomplète en plus d'être réduite par le nombre de trimestres manquants ;

→ **en 2010** avec le recul de l'âge légal de départ à 62 ans et de celui d'annulation de la décote à 67 ans, et par l'augmentation en 10 ans de 41% de la retenue pour pension civile du fonctionnaire (augmentation de son taux de 7,85 % en 2010 à 11,10% depuis 2020) ;

→ **en 2014** par un nouvel allongement progressif d'un trimestre tous les trois ans de la durée de cotisation de 41,5 à 43 ans (génération 1973).



A plusieurs reprises, la première ministre a déclaré que la réforme des retraites serait plus juste pour les femmes : c'est FAUX ! Notre système de retraite définit le montant de la pension en fonction d'un nombre d'annuités validées et d'un salaire de référence. Toutes les discriminations et les inégalités professionnelles subies par les femmes pendant la vie active ne sont pas seulement reproduites à la retraite, mais amplifiées.

### L'âge de la décote maintenu !

E. Borne prétend que maintenir l'âge d'annulation de la décote à 67 ans est une mesure favorable aux femmes. Avec l'allongement de la durée d'assurance imposé par la réforme Touraine en 2014 de plus en plus de salarié-es et de fonctionnaires subissent une décote sur leur pension. C'est encore plus vrai pour celles et ceux dont les carrières sont dites « hachées », c'est à dire entrecoupées de période de chômage, de temps de travail incomplets qui rendent inaccessibles les durées d'assurance exigées pour avoir une pension complète. Or une grande partie de ces travailleurs précaires sont des travailleuses. Maintenir la décote et l'âge d'annulation de celle-ci à 67 ans, c'est maintenir les inégalités existantes qui font que beaucoup trop de femmes doivent choisir entre partir avant 67 ans avec de la décote ou travailler jusqu'à 67 ans.

#### La décote, Kesaco ?

Instaurée par la loi de 2003, elle est synonyme de double peine quand on a une carrière incomplète. D'une part on ne perçoit pas le maximum de son dernier salaire (75% dans la Fonction publique) et d'autre part une décote s'applique à la pension. C'est ainsi 1,25% de pension qui peut être retiré par trimestre manquant.

### La FSU revendique

- **Le retrait de cette réforme injuste** des retraites Borne/Macron.
- **L'amélioration du système actuel** : départ à 60 ans avec 75% de son dernier salaire et 37,5 annuités, la suppression de la décote, le retour des bonifications pour les enfants.
- **La prise en compte des critères de pénibilité** inhérents aux emplois fortement féminisés.
- **L'obligation de mise en œuvre effective de l'égalité salariale** dans tous les secteurs : à travail de valeur égal salaire égal.
- **La fin des temps de travail incomplets.**
- **Des revalorisations salariales sans contrepartie** pour toutes et tous.
- **le financement d'un vaste plan** pour la mixité des métiers.
- **La création d'un grand service public** de la petite enfance et de la dépendance.

### La réalité par les chiffres sur la situation des femmes:

#### A la retraite :

- **44%** des femmes contre 32% des hommes partent en retraite avec des pensions incomplètes (génération 1950)<sup>1</sup>.
- Hors pension de réversion, les femmes touchent des pensions **inférieures de 40 %** à celles des hommes, avec les pensions de réversion, l'écart est de **28%**<sup>1</sup>. Dans la FPE, les pensions (hors réversion) des agentes sont inférieures de **14,5%** à celles des agents, et de **13%** dans les collectivités locales (pensions mises en paiement en 2021<sup>2</sup>).
- La pension de droit direct est de **1154 euros** pour les femmes contre 1931 pour les hommes, y compris la majoration pour 3 enfants<sup>1</sup>.
- Les femmes ont en moyenne une décote de **8%** contre 6% pour les hommes (génération 1950). Pour éviter la décote, **19%** des femmes partent en retraite à 67 ans contre 10% des hommes.
- Taux de pauvreté à la retraite : **10,4 %** pour les femmes (**16,5%** pour les femmes seules de plus de 65 ans) et 8,5% pour les hommes<sup>3</sup>.

#### Lors de la vie active :

- Les salaires des femmes sont inférieurs en moyenne de **22,3 %** à ceux des hommes dans le secteur privé<sup>4</sup> et de **12%** dans la Fonction publique (en équivalent temps plein<sup>2</sup>). Ces profondes injustices sociales qui persistent s'expliquent par la ségrégation professionnelle des métiers, le plafond de verre, les parts variables de rémunération, les temps partiels, les déroulements de carrière...
- Taux d'emploi des femmes : la France est au 25<sup>ème</sup> rang des 38 pays de l'OCDE. **1 femme sur 2** stoppe son activité professionnelle à l'arrivée d'1 enfant contre 1 homme sur 9. Au final les femmes ont en moyenne une carrière plus courte de 2,1 ans que celles des hommes (génération 1950).

<sup>1</sup> source DREES

<sup>2</sup> source rapport annuel FP 2022

<sup>3</sup> source COR 2022

<sup>4</sup> source INSEE





# Un projet de réforme injuste !

## Le projet Macron : accélérer l'appauvrissement des retraité-es et réduire le temps passé en retraite

Toutes les réformes, depuis 1987 ont déjà organisé l'appauvrissement des retraité-es d'aujourd'hui et de demain : en indexant les retraites sur les prix et non plus sur les salaires (et en bloquant même à plusieurs reprises cette indexation), en fixant le montant de la retraite du privé sur les 25 meilleurs années, en allongeant la durée de cotisation et en créant une décote. Le Président Macron s'inscrit dans ce droit fil : il veut réduire les retraites en faisant croire qu'il faut absolument travailler plus longtemps pour soit-disant sauver le système !

## Allonger le temps passé à travailler serait un recul social majeur!

Retour à la « retraite pour les morts » ou pour les invalides ?

**Repousser l'âge de départ à la retraite n'est pas acceptable car l'espérance de vie en bonne santé n'est pas extensible notamment pour les catégories professionnelles les plus exposées aux différentes formes de pénibilité.**

L'espérance de vie à la naissance a progressé de 35 années au cours du vingtième siècle, mais l'espérance de vie **sans incapacité** était en 2019 de 64,6 ans pour les hommes et 65,9 ans pour les femmes.

En outre plus d'un quart des personnes de 55 à 64 ans déclaraient être limité-es dans leur vie quotidienne par un problème de santé.

**Pas de retraites pour les pauvres !**

L'injustice est déjà grande, les inégalités sont socialement très marquées, à 62 ans, âge légal actuel ouvrant droit au départ en retraite : 25 % des hommes parmi les 5% les plus pauvres n'en profitent pas car ils sont déjà morts. Avec le système actuel, parmi les 20% les plus pauvres, 35% des hommes et 19% des femmes ont une espérance de retraite inférieure à 10 ans, contre 12% et 7% des 20% les plus riches. La réforme Macron réduirait ce temps déjà très court pour les plus pauvres.

**Pourquoi veulent-ils baisser les pensions ?**

Lors des réformes précédentes, la baisse des pensions était présentée comme le seul moyen pour équilibrer les comptes et pour plafonner la part des dépenses de retraites dans le PIB. Alors qu'il a toujours été possible d'accroître les ressources à la mesure des besoins !

**Moins de retraites, plus de dividendes !**

Aujourd'hui, le Président et le gouvernement affichent une autre raison : piocher dans les ressources des caisses de retraites pour éventuellement financer d'autres besoins tout en baissant à nouveaux les impôts des entreprises qui pourront alors accroître les dividendes !

**Briser un système qui a pourtant fait ses preuves !**

En organisant de pauvres retraites, les libéraux veulent briser la confiance dans la répartition, faire croire aux actifs et actives et aux jeunes qu'ils et elles n'auront pas de retraites, pour qu'ils-elles se tournent d'eux-mêmes vers l'épargne retraite et les fonds de pension !



# Refuser les régressions !

## La pension, un traitement continué et un salaire socialisé

Le code des pensions est partie intégrante du statut du fonctionnaire. Outre que celui-ci le protège des pressions de toutes sortes, assure l'indépendance, la neutralité, la continuité du service public sur l'ensemble du territoire, la pension y est définie comme « *une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès, à leurs ayants-cause désignés par la loi, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions* ». Elle est assimilée à une continuation du traitement dont elle a la même nature juridique. Comme ce dernier, elle ne rémunère pas seulement un travail mais vise à garantir « *en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction* » .

Comme pour tous-tes les salarié-es affiliés au régime général, les contractuel-les de la Fonction publique ont subi les effets des réformes précédentes et en particulier le calcul de la pension sur les 25 meilleures années de rémunération. Elles sont aussi affiliés-es à l'IRCANTEC pour leur retraite complémentaire. Comme pour l'AGIRC-ARRCO, c'est un régime par répartition et par points, avec cette année une revalorisation bien insuffisante pour maintenir le pouvoir d'achat.

## Les agent-es de la Fonction publique ne sont pas des privilégié-es !

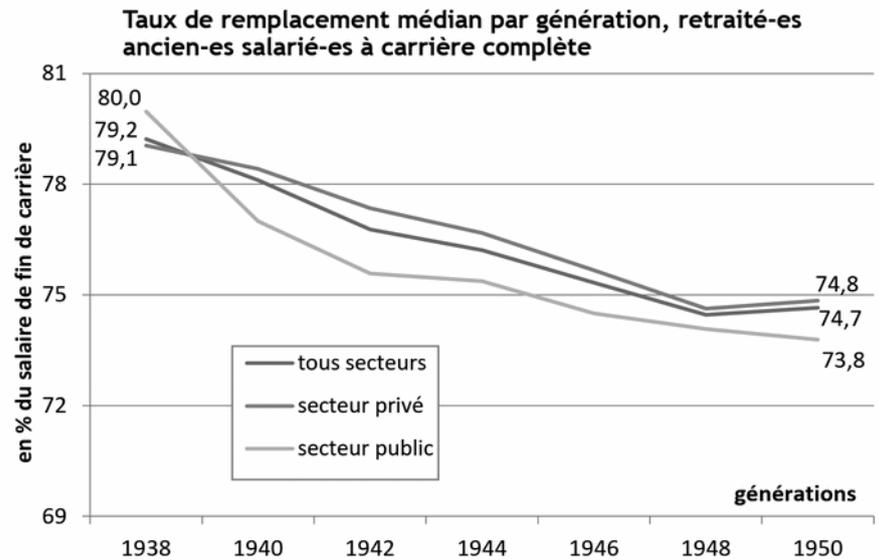
Même la Cour des comptes est contrainte de le reconnaître : « Des règles différentes n'induisent pas obligatoirement des inégalités de retraite, de même, au demeurant, que des règles similaires appliquées à des populations différentes ne garantissent pas nécessairement l'équité. Cette convergence des taux moyens de remplacement des pensions entre les retraités de la fonction publique et ceux du secteur privé s'est effectuée dans un mouvement commun de baisse, mais pour des raisons propres à chaque régime : la hausse de la part des primes dans la Fonction publique, le mode d'indexation des salaires portés aux comptes dans le privé. »

### Qu'est-ce que le taux de remplacement ?

Le taux de remplacement c'est ce que représente la première pension en proportion du dernier salaire.

#### Graphique

« Quel que soit le secteur d'activité considéré (secteur privé ou public), le taux de remplacement médian diminue de presque 5 points entre les générations 1938 et 1948 » (rapport du COR Juin 2021). Si le taux semble se stabiliser pour la génération 1950 pour le secteur privé à tout juste moins de 75 %, il continue de chuter dans le public en raison du gel du point d'indice des fonctionnaires (73,8 %), et il est désormais inférieur à 70% en moyenne.



Source : DREES, EIR 2016 ; Insee, panel tous salariés.



D'autres choix sont possibles et indispensables !

### Améliorer les droits à pensions

Pour la FSU, il y a des réformes à mener pour améliorer les conditions de départ et supprimer les nombreuses inégalités et injustices notamment envers les femmes.

Pour la FSU, il faut :

- garantir une retraite à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75% du revenu d'activité,
- intégrer dans la durée cotisée ou validée, des années d'études et de formation, stages, services civiques et de chômage,
- rétablir les droits liés aux enfants (bonification de trimestres),
- assurer l'égalité de traitement de la situation des polypensionné-es (carrière sur au moins deux régimes de retraites) par un système de proratisation,
- mettre fin au système de décote et de surcote,
- indexer les pensions sur le salaire moyen,
- aménager les fins de carrières sans que cela impacte le calcul de la pension.

### Défendre les cotisations sociales

Pour ne pas dépendre de l'impôt et des décisions politiques de l'Etat, la Sécurité sociale, dès son origine, est financée par des ressources propres adossées au salaire sous forme de cotisation sociale, salaire socialisé. La cotisation, tout comme la retraite, ce n'est pas de l'épargne individuelle, c'est de la solidarité. La cotisation est une contribution obligatoire prélevée sur une partie de la richesse créée par le travail pour financer exclusivement les risques pris en charge par la sécurité sociale (dont le risque vieillesse) et l'assurance chômage.

Pour la FSU, les ressources de la Sécurité sociale et donc des retraites doivent être sanctuarisées et ne doivent pas être consacrées à d'autres dépenses de l'Etat.

### Financer nos retraites, un choix de société

Financer ces améliorations de pension, c'est possible ! Et le recul de l'âge de la retraite n'est pas la seule solution. C'est même en contradiction avec le sens de l'histoire. Depuis plus d'un siècle, on vit de plus en plus longtemps et le temps passé à travailler sur l'année et sur la vie entière a reculé grâce notamment aux progrès techniques et à l'augmentation de la productivité (la durée annuelle du travail dans les principaux pays développés a baissé de plus de 25% depuis 1950).

Augmenter les ressources et donc les cotisations passe par :

- une augmentation générale des salaires pour rééquilibrer la répartition des richesses en faveur du travail,
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes,
- la réduction massive du chômage.

Parallèlement, il est indispensable d'abandonner toutes les exonérations et les diminutions de cotisations dites patronales qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi. Il faut aussi taxer les revenus financiers tout en luttant efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale.

La FSU s'oppose à tout plafonnement du financement global des retraites en % du PIB. Cela entraîne en effet et inévitablement, du fait de l'augmentation de la proportion de retraité-es dans la population, une baisse du niveau des pensions et l'impossibilité des droits nouveaux.

Cette limitation voulue par le gouvernement est dogmatique et vise à la privatisation du système. L'histoire a montré qu'on peut assurer des retraites décentes et fondées sur la solidarité entre générations : entre 1960 et 2020, l'augmentation de la part du PIB consacrée aux retraites de 5 à 14% a permis de réduire la pauvreté des retraité-es sans dégrader le niveau de vie des actives et actifs, bien au contraire ! Il est donc possible d'augmenter la part du PIB



F.S.U.

ENGAGÉ-ES POUR  
LE SERVICE PUBLIC



# Agenda

## Nous y étions :

- Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre : en campagne élections professionnelles
- Mardi 13 décembre : assemblée générale des retraités FSU
- Jeudi 19 janvier : en grève et en manif

## Nous y serons :

- Mardi 31 janvier : en grève en AG et en manif
- Vendredi 3 mars : CTSD carte scolaire
- Jeudi 9 mars : CDEN carte scolaire

\*GT = groupe de travail \*CAPD = commission administrative paritaire départementale \*CS = conseil syndical \*CN = conseil national  
\*CTSD = Comité technique spécial départemental \*CDEN = Conseil départemental de l'éducation nationale  
\*CDAS = commission départementale de l'action sociale

## Janvier - Février : dates importantes

- **Janvier** : Consultation et vérification des barèmes mouvement interdépartemental
- **Janvier** : Recueil de candidatures aux stages de préparation au CAPPEI
- **Février** : Opérations de carte scolaire

## Facebook



## Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<https://24.snuipp.fr/article/ris-2022-2023>

### RIS départementale

**le mercredi 22 février de 14h00 à 17h00**  
à la bourse du travail de Périgueux - 26 rue Bodin  
**Ordre du jour :**

- Dégradation des conditions de travail
- Collègues en surcharge
- Autoévaluation des écoles
- Obligations réglementaires de service (ORS) départementale sera programmée en début d'année 2023.

**Les Ris du deuxième semestre seront annoncées ultérieurement.**

## A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

### Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

### CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

### Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

### Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

### Promotions

- CAPD (nov)
- Hors classe et classe exc (mai-juin)

### CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats (en mars)

### Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

### Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats (en juin)

### Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats fin d'année scolaire

### Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin)

### Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin-juillet)

### Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- résultats (mai-juin)

### Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

**SNUipp-FSU Dordogne** - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h  
répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon  
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0924S07419 ♦ ISSN 1241 9214

*Bulletin syndical de la section départementale du SNUipp-FSU Dordogne*